



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi cinq juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Mr Richard ANGOSTO**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
28/05/2026	28/05/2026	19	10	17	19

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
ANGOSTO Richard	X		
GROSJEAN-BALARD Carole	X		
PONTIER Michel	X		
MONMAYRAN Michèle	X		
AMALRIC Alain	X		
PELLIZZARI Florine	X		
CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
MENESTREAU Frédéric	X		
ABEILLE Christian	X		
HAAS Valerie		X	PELIZZON Eloïse
ROUDIER Magali	X		
MONMAYRAN Nicolas		X	PONTIER Michel
DOS SANTOS Nicolas	X		
PELIZZON Eloïse	X		
BRU Clément	X		
CONDAT Laurent	X		
ROUAN Philippe	X		
BRUGNONI Vanessa	X		
LOPES Jennifer	X		
Secrétaire de séance	AMALRIC Alain		

Délibération n°2026-06-05-01

Résultat du vote	19 voix pour
------------------	--------------

Objet : Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 18 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune, soit 5 délégués et 3 suppléants pour la commune de Briatexte ;

a) Composition du bureau électoral

Le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme Monmayran Michèle, Mr Rouan Philippe, Mme Pellizzari Florine, Mr Bru Clément. La présidence du bureau est assurée par le Maire.

b) Élection des délégués

La liste déposée et enregistrée est la suivante :

	Liste 1
Noms et Prénoms des candidats	Richard ANGOSTO
	Carole GROSJEAN-BALARD
	Alain AMALRIC
	Magali ROUDIER
	Michel PONTIER
	Florine PELLIZZARI
	Christian ABEILLE
	Eloïse MALARTRE

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement d'une candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne	19
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10
Nombre de sièges à pourvoir	5 délégués et 3 suppléants

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Quotient électoral applicable pour le nombre de délégués	Nombre de sièges attribués pour les délégués	Quotient électoral applicable pour le nombre de suppléants	Nombre de sièges attribués pour les suppléants
Liste 1 : Richard ANGOSTO	19	3,8	5	6,3	3

M. le maire proclame les résultats définitifs, sont déclarés élus :

DELEGUES TITULAIRES
Richard ANGOSTO
Carole GROSJEAN-BALARD
Alain AMALRIC
Magali ROUDIER
Michel PONTIER
DELEGUES SUPPLEANTS
Florine PELLIZZARI
Christian ABEILLE
Eloïse MALARTRE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Le secrétaire de séance

A. Ananie